



**RENOUVELLEMENT du CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du **groupe C4-F4-T2 – Niveau 1****
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- **Si vous êtes déjà titulaire du certificat de qualification niveau 1**, vous devez produire :
- la copie du certificat de qualification de niveau 1,
- la preuve de la participation **au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 5 ans précédant la demande.** *(ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2)*
- Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture :
www.gironde.gouv.fr
Dans la rubrique : Démarches administratives/Réglementation et sécurité/Réglementation relative aux artificiers

Identité du Candidat	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	Lieu
Adresse	
Code postal	
Téléphone	Téléphone portable
Adresse mail	

Date

Signature